

Prise de position du Collège des bourgmestre et échevins de l'Administration communale de Lorentzweiler par rapport à l'article publié en date du 23.02.2026 sur rtl.lu

Monsieur le Directeur du RTL,

Par la présente, nous nous permettons de réagir à l'article concernant la commune de Lorentzweiler publié en date du 23.02.2026 sur votre site internet et plus précisément aux déclarations ci-dessous du Ministre des Affaires Intérieures, en sa personne Monsieur Leon GLODEN, concernant les irrégularités dans la comptabilité relevées au sein de l'administration communale de Lorentzweiler:

"Meng Leit hunn do eng Rei Irregularitéite festgestallt beim Kontroll, dat ass matgedeelt ginn an do war lo Enn Januar eng Reunioun tëscht menge Mataarbechter an dem Schäfferot vun där Gemeng. Do ass festgehale ginn, datt de Schäfferot eis lo mol eng Rei Dokumenter schéckt, wou si mengen, et wieren Irregularitéiten an da muss gepréift ginn, ob et materiell Irregularitéite sinn oder ob méi dohannert stécht."

Le Collège des bourgmestre et échevins tient à apporter les clarifications suivantes.

Contrairement à ce qui a pu être laissé entendre, **ce ne sont nullement les agents du département du contrôle de la comptabilité communale du ministère** qui ont découvert les irrégularités en question lors du contrôle régulier des finances communales réalisé les 19 et 20 septembre 2024 ainsi que le 5 février 2025. Ainsi, dans le rapport relatif au compte de gestion qui nous est parvenu le 4 avril 2025, uniquement des erreurs matérielles ont été signalées.

Par contre, les **irrégularités au compte de gestion 2023 tenant à la comptabilité de l'ancien receveur ont été découvertes par le personnel de l'administration communale, qui en a informé le Collège des bourgmestre et échevins** lors des réunions du 10 et 17 juin 2025.

C'est à la suite de ce signalement interne que le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler a proposé de ne pas approuver le compte de gestion 2023 lors de la séance du conseil communal en date du 08.07.2025.

Dans sa délibération du même jour, le **conseil communal** a pris un **vote unanime** dans ce sens et a décidé de demander au Ministre des Affaires Intérieures un contrôle approfondi de la comptabilité du compte de gestion 2023 par un commissaire spécial.

Cette délibération a été transmise au Ministère des Affaires Intérieures ensemble avec la délibération sur l'approbation du compte administratif.

Or, jusqu'à ce jour, le Collège des bourgmestre et échevins n'a reçu aucune réponse écrite de la part du ministère quant aux prises de position du conseil communal ni quant au contrôle approfondi exigé.

En date du 6 janvier dernier, le Collège des bourgmestre et échevins a pris l'initiative de transmettre un courrier officiel à Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures afin de lui rappeler les faits et les irrégularités constatées.

Lors d'une entrevue ayant eu lieu au Ministère des Affaires Intérieures en présence du premier Conseiller de Gouvernement, M. KNAUF et ses collaborateurs en date du 29 janvier 2026, le Collège des bourgmestre et échevins a renouvelé sa demande de mise en place d'un commissaire spécial, estimant qu'une telle mesure garantirait une analyse indépendante et exhaustive de la situation.

Cette demande n'a pas été retenue; les fonctionnaires ont indiqué privilégier un second contrôle ministériel sans pouvoir donner une date précise pour ce contrôle.

En date du 20 février 2026, l'Administration communale a transmis une série de pièces justifiant des irrégularités de l'exercice 2023.

Le Collège des bourgmestre et échevins regrette que jusqu'à ce jour :

- aucune date pour un contrôle approfondi du compte de gestion 2023 n'ait été proposée ;
- le rapport de la réunion du 29 janvier 2026 n'ait toujours pas été transmis ;
- la nomination d'un commissaire spécial pour un contrôle approfondi n'ait pas été envisagée par les services du Ministère. Ceci d'autant plus, que les manquements précités n'avaient pas été identifiés par les agents du Ministère lors du contrôle régulier mais par le personnel de la commune de Lorentzweiler.

En plus, des manquements dans le travail de l'ancien receveur avaient déjà été constatés et signalés en 2023 par le Collège des bourgmestre et échevins, donnant lieu à une réunion avec les services du Ministère en date du 20 juillet 2023.

Malgré tous les arguments avancés, les agents du Ministère ont suggéré au Collège des bourgmestre et échevins de charger un consultant externe et de faire faire un audit de la comptabilité à charge de la commune plutôt que de nommer un commissaire spécial.

Comme cet audit serait à la charge de la commune, le Collège des bourgmestre et échevins réitère sa demande de nomination d'un commissaire spécial pour la vérification du compte de gestion 2023 et le redressement des manquements de l'ancien receveur.

Dans la négative, le Collège des bourgmestre et échevins se réserve la liberté de proposer au conseil communal de charger un consultant externe pour la vérification approfondie les comptes 2023.

Lorentzweiler, le 04 mars 2026

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,